



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Structuration des outils de la Ville en matière d'habitat : modification des statuts de la SEMASCEAUX**

Séance du 3 novembre 2016  
Convocation du 28 octobre 2016  
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 3 novembre à 21 h 04, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Pauline Schmidt par M. Thibault Hennion,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 3 novembre 2016

**OBJET : Structuration des outils de la Ville en matière d'habitat : modification des statuts de la SEMASCEAUX**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1524-1,

Vu le code de la Construction et de l'habitation, notamment son article L443-7,

Vu la délibération du conseil d'administration de Sceaux Habitat du 4 juillet 2016 portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Bourg-la-Reine portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEMASCEAUX du 4 juillet 2016 portant sur l'acquisition du patrimoine de Sceaux Habitat,

Considérant la nécessité d'assurer les conditions d'un développement maîtrisé de l'offre de logement afin de contribuer à un équilibre sur le territoire,

Considérant que le transfert du patrimoine et de la gestion des offices de l'habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine au sein de la SEMASCEAUX constitue une réponse à cet impératif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les statuts modifiés de la SEMASCEAUX ci-annexés

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*